

Plan d'action phase 3

	Actions	Descriptions	Enseignantes et enseignants	École (personne déléguée)	SERL
1.	Opération « On coupe dans le gras, fini le bénévolat ! »	<p>Demander aux enseignantes et enseignants de s'en tenir aux 32 heures conventionnées. Pas de présence à l'école en dehors des 32 heures.</p> <p>Boycott des comités hors convention (excluant le CÉ).</p> <p>Aucune planification d'activités impliquant un dépassement des 32 heures hebdomadaires pour l'année de travail 2015-2016.</p> <p>Boycott de collecte en tout genre et de distribution de publicités ou informations provenant de l'extérieur des établissements.</p> <p><u>Olympiades de la formation professionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Que les profs de la FP refusent d'entraîner ou d'accompagner les élèves lors des olympiades en étant payés à taux horaire. - Que les profs de la FP refusent d'entraîner ou d'accompagner les élèves lors des olympiades si l'ensemble des heures requises par l'entraînement et l'accompagnement n'est pas entièrement reconnu en tâche éducative. - Qu'à la suite de l'adoption du plan d'action par le CFN le 23 septembre, les profs de la FP cessent toutes activités si leurs conditions d'entraînement ou d'accompagnement des élèves ne répondent pas aux critères énumérés au paragraphe précédent. 	<p>Ne fait que ses 32 heures reconnues.</p> <p>Pas de présence à l'école en dehors des et ne planifie aucune activité hors des 32 heures.</p> <p>Boycott des comités non reconnus dans la tâche (excluant le CÉ)</p> <p>Boycott des collectes en tout genre.</p> <p>Boycott la distribution de publicités ou informations provenant de l'extérieur des établissements.</p> <p>Quitter les réunions dès que le temps prévu est écoulé.</p> <p>Évitent les activités étudiantes à l'extérieur des établissements scolaires.</p> <p>Quelque soit leurs statuts, ne faire que ce qui est reconnu en tâche éducative.</p>	<p>Informe le personnel de son école et signale toute problématique au SERL.</p> <p>Informe les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle de s'en tenir à ce qui est reconnu dans la tâche et de refuser d'entraîner les élèves à taux horaire.</p>	<p>Produit et distribue le matériel d'information provenant du SERL et de la FAE.</p>

Plan d'action phase 3

	Actions	Descriptions	Enseignantes et enseignants	École (personne déléguée)	SERL
2.	Opération « Ça va être votre fête ! »	Organiser des actions bruyantes pour perturber le début des rencontres des commissaires.	Participent aux manifestations lors des invitations du syndicat local.	Invite tout le personnel à participer une fois par mois à la réunion des commissaires scolaires.	Organise l'opération.
3.	Opération « Comme dans la vraie vie ! »	Perturber les rencontres convoquées par la direction (de façon bruyante ou silencieuse).	Perturbent, de façon bruyante recommandée, les rencontres collectives.	Organise l'opération.	Supporte le personnel enseignant et les délégués.
4.	Opération « Piquetage hebdomadaire »	Organiser, une fois par semaine, un piquetage de 13,5 minutes devant l'établissement. (N.B. Les piquetages pourraient réunir plus d'un établissement et se faire en rotation devant chacun d'eux. Le piquetage pourrait aussi se faire à un endroit qui offre plus de visibilité que devant l'établissement. Inviter les employés syndiqués des autres corps d'emploi à se joindre au piquetage.)	Participent aux manifestations de 13,5 minutes, une fois semaine.	Organise l'opération. Transmet les images et photos au SERL.	Produit et distribue les pancartes et drapeaux. <i>Des membres du CA vous viennent en appui sur demande.</i>
5.	Opération « Le bêtisier du pouvoir »	Inciter les membres à diffuser les phrases, les répliques et les citations ridicules ou bêtes des directions, des élus (commissaires ou ministres) au sujet de la négociation ou de l'éducation.	Envoient au syndicat local des répliques jugées inappropriées ou incohérentes de leur direction.	Transmet au syndicat local les phrases et répliques ridicules.	Publie sur leurs sites les phrases inappropriées.
6.	Opération « J'affiche ma colère ! »	Poursuivre les opérations d'affichage dans les milieux. Porter en tout temps le macaron ou un autocollant. Lors d'une même journée, mener plusieurs actions de déploiement de bannières portant nos revendications ou dénonçant les choix du gouvernement.	Portent le nouveau macaron «je ne suis pas un profmatic !» ou autres autocollants distribués dans les établissements scolaires.	Distribue les macarons et commande du matériel au SERL.	Organise avec la FAE le déploiement de bannières. Distribue le matériel.
7.	Opération « Je choisis mon perfectionnement »	Inscription uniquement aux perfectionnements choisis par les enseignantes et enseignants. Si le perfectionnement est imposé par la direction, refuser de s'inscrire. Si la direction assigne, perturber l'activité.	Choisissent ce qu'il convient le mieux à leur perfectionnement. Refus de s'inscrire, sinon, perturber la réunion.	Informe les membres de ne pas s'inscrire aux perfectionnements de la direction.	Supporte le personnel enseignant.

Plan d'action phase 3

	Actions	Descriptions	Enseignantes et enseignants	École (personne déléguée)	SERL
8.	Opération « Qui est là ? »	Refus de remplir et de signer les documents de la déclaration officielle de fréquentation scolaire (le 30 septembre ou à une autre date).	Ne pas signer le 30 septembre, ou toute autre date, la feuille de présences de la fréquentation scolaire des élèves. Oui à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, après concertation entre les centres.	S'assure que les membres ne remplissent pas le document de la fréquentation scolaire.	Supporte le personnel enseignant.
9.	Opération « Le lundi des coupables »	Organiser une visite un lundi au bureau d'un député libéral pour dénoncer l'attitude du gouvernement dans la négociation, l'effet des propositions patronales sur nos conditions de travail et sur les élèves. Rappeler nos solutions pour améliorer le quotidien des profs et mieux soutenir l'école publique.		Invite les membres à participer, au moment jugé opportun.	Opérationnalise la manifestation au moment jugé opportun avec la FAE.
10.	Opération « La bande des scribes »	Remettre les notes de la première étape de façon manuscrite, sans commentaires. Les enseignantes et enseignants devraient remettre leurs notes à une personne déléguée. Les notes seront remises à la direction en groupe le jour ouvrable suivant la date prévue dans chacun des établissements.	Remettent les notes du premier bulletin de façon manuscrites à leur déléguées ou délégués, sans commentaires.	Récupère les notes des élèves. S'assure que toutes les enseignantes et enseignants ont remis leur notes. Remet les notes manuscrites à la direction en groupe.	Supporte les membres dans l'opérationnalisation.
11.	Opération « C'est ma journée ! »	Refuser d'obéir aux directives au cours des journées pédagogiques. Refuser de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction dans le cadre des journées pédagogiques. Les enseignantes et enseignants planifient, corrigent, rencontrent des collègues dans le cadre de leur travail, etc.	Toutes les enseignantes et enseignants devraient demeurer au lieu jugé approprié de leur part pour vaquer à leur tâche. Refusent de participer aux consignes de la direction.	Informe les membres de son établissement scolaire.	Supporte le personnel enseignant.